

Envoyé en préfecture le 20/08/2024

Reçu en préfecture le 20/08/2024

Publié le 20/08/2024

ID : 062-216207365-20240820-DEC2024_124-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA CREATION D'UNE
NOUE CITE PASTEUR POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition reçue par la société EUROVIA ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EUROVIA (Rue saint Hubert 62330 Guarbecque) un devis concernant la création d'une noue cité Pasteur pour la gestion des eaux pluviales d'un montant de 10022.40 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 20 Août 2024

DEC2024_124



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ